Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260907-DCM_2026_139B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 1er septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, Mme Eléonore CRESPEL, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : M. Victor BATEJAT qui a donné pouvoir à M. Guillaume LE CORVEC, M. Michel GUEZET qui a donné pouvoir à M. Alexandre LANOË, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à M. Phillipe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à Mme Caroline COTTALORDA.

Secrétaire de séance : Mme Caroline COTTALORDA.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-139

Objet : Tourisme – Office de Tourisme – Demande de renouvellement du classement en 1ère catégorie

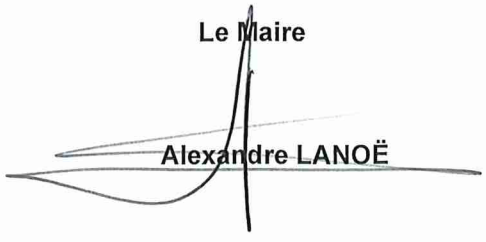
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-10-1 et D.133-20 à D.133-29 relatifs au classement des offices de tourisme,
Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des Offices de Tourisme,
Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021 portant renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Carnac en catégorie 1 pour une durée de cinq ans,
Considérant que le classement actuel arrive à échéance en décembre 2026 et qu'il appartient au Conseil Municipal, sur proposition de l'Office de Tourisme, d'en solliciter le renouvellement auprès du préfet,
Vu l'avis de la Commission Commerce, Développement Économique et Touristique du 4 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le dossier de demande de renouvellement du classement en catégorie 1 présenté par l'Office de Tourisme de Carnac,
- De solliciter auprès du Préfet du Morbihan le renouvellement de ce classement,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à adresser le dossier au préfet en application de l'article D.133-21 du code du tourisme et à signer tout document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Alexandre LANOË

La Secrétaire de séance

Caroline COTTALORDA

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.